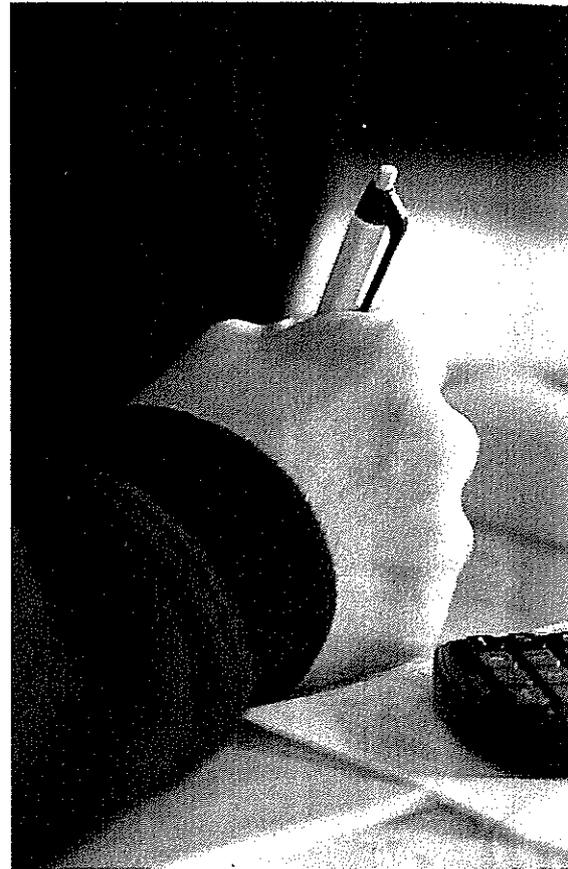


ENDETTEMENT

Primes maladie et impôts plombent les jeunes

Les jeunes sont toujours plus endettés. Ils n'en sont pas toujours responsables. Explications.



Les jeunes sont toujours plus nombreux à être pris dans la spirale de l'endettement, constat de plusieurs associations et sociétés de recouvrement suisses. En cette période de fin d'année, la situation n'est pas pour s'améliorer: après l'augmentation des primes maladies difficile à encaisser, arrivent les offres alléchantes de Noël en grandes surfaces ou sur Internet. Et avec elles, des facilités de paiements qui n'ont finalement jamais été... aussi aisées. Selon le dernier baromètre du leader suisse du recouvrement Intrum Justitia, réalisé en 2015, un tiers des personnes endettées est âgé de 18 à 25 ans. Alors que les commandements de payer s'entassent, plusieurs associations caritatives, notamment, tentent de réparer les pots cassés en aidant cette jeunesse prise de court par la situation. C'est le cas du Centre social protestant de La Chaux-de-Fonds qui s'inquiète de voir des jeunes s'endetter. «Personne n'est à l'abri», déclare Isabelle Baume, assistance sociale au CSP. «Il est cependant très difficile d'établir un profil type de la personne endettée. Les jeunes viennent de toutes les catégories sociales et ont différents par-

cours de formation, mais peu ont entrepris de très hautes études». Les jeunes adultes toquent à la porte du CSP lorsqu'ils sont déjà pris dans l'engrenage des dettes. «Ça peut être au moment d'une mise en ménage ou lors d'un événement marquant comme la perte d'un emploi ou la naissance d'un enfant qui pèse sur le budget». Et contrairement à bien des idées reçues, leur préoccupation n'est pas de savoir comment ils payeront leur leasing de voiture ou le crédit de leur nouvelle télévision le mois prochain. Les principales causes de l'endettement étant tout autres.

Voiture leasing

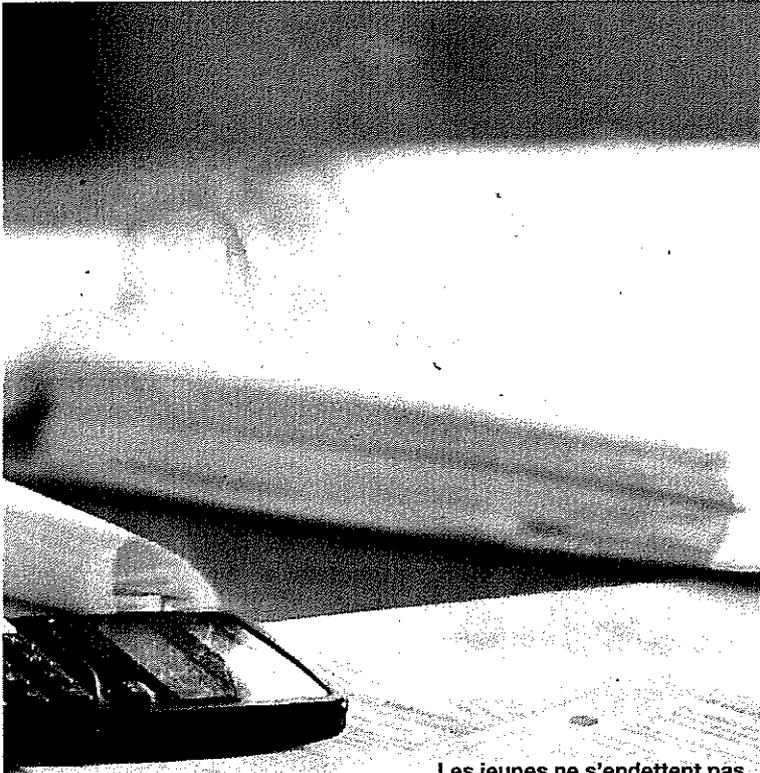
«Les jeunes nous consultent rarement pour des dettes liées à des crédits à la consommation. L'élément principal de leur endettement, ce sont les dettes fiscales», explique Isabelle Baume. Il est ainsi quasi systématique que l'entrée dans la vie active s'accompagne de désinformation et donc... d'impôts impayés (voir témoignage). Les jeunes adultes semblent ignorer encore trop souvent qu'ils doivent s'annoncer auprès du Service des contributions dès qu'ils touchent un salaire. «L'école pourrait donner davantage d'informations sur l'importance des impôts. De no-

tre côté, nous nous rendons dans les écoles pour renseigner les élèves et faire de la prévention, nous avons même animé des ateliers budget à l'Université!» Second motif d'endettement, les primes d'assurance maladies impayées. Le jeune assuré, faute de liquidité, reporte son paiement au mois suivant, oubliant que la prime sera alors double. L'échéance venue, il lui est impossible de s'acquitter des montants dus. Isabelle Baume ajoute que «certains jeunes héritent également des primes impayées par leurs parents. Car à la majorité de l'enfant, les assureurs peuvent se retourner contre lui et le poursuivre pour les primes que ses parents n'ont pas réglées pour lui lorsqu'il était mineur. Le jeune adulte se retrouve alors avec une dette dont il n'est pas responsable (voir témoignage)». Pour s'en sortir, il est impératif de demander de l'aide. Mais pas à n'importe qui. Les maisons de gestion de dettes, typiquement, sont une fausse bonne idée. «Ces dernières gèrent les dettes de leurs clients moyennant un montant à leur rembourser mensuellement, mais elles demandent des honoraires exorbitants et surtout, elles se basent uniquement sur les chiffres du budget, sans tenir compte du con-

«LES JEUNES NOUS CONSULTENT RAREMENT POUR DES DETTES LIÉS À DES CRÉDITS À LA CONSOMMATION»

Isabelle Baume, assistante sociale au CSP





Les jeunes ne s'endettent pas forcément pour des raisons de confort matériel.

texte dans lequel vivent leurs clients. Elles n'apportent aucun soutien administratif et ne vérifieront pas si les personnes ont droit à des aides financières officielles de type «subside d'assurance-maladie», dit tout net Isabelle Baume. «Restent donc les services appropriés, qui analyse-

ront la situation financière dans sa globalité et donneront des outils à la personne endettée pour voir le bout. «Nous élaborons un budget, faisons des projections, contactons les créanciers pour trouver des arrangements. Et nous renseignons les jeunes sur l'importance de payer telle ou

telle facture en priorité». Car là aussi, de fausses bonnes idées circulent trop facilement: on a tendance à payer en priorité ce qui a un impact direct sur notre quotidien, comme la voiture, le téléphone ou l'électricité. «Ce ne sont pas toujours les bons choix, mais le système est pernicieux.

Si vous ne payez pas les impôts, vous n'en mesurez pas les conséquences immédiatement contrairement au téléphone qui vous est coupé. Ces conséquences sont très lourdes. Un loyer ou une prime reportée au mois suivant, et c'est le double à payer. Nous expliquons donc aux jeunes la nécessité de s'acquitter de l'incontournable: loyer car il faut avoir un toit, caisse maladie et impôts».

Les parents doivent aussi être sensibilisés. Lorsqu'ils hébergent encore à la maison, un enfant qui commence à gagner sa vie, «il serait judicieux de lui demander une contribution, même modeste, pour les frais du ménage. Ainsi, le jeune adulte comprend qu'il ne gagne pas uniquement de l'argent de poche pour son plaisir personnel. C'est une façon de le responsabiliser et de le préparer à la vie active. Ne pas le faire serait donner à son enfant une fausse image de la réalité». Quelle que soit la situation, il n'existe pas de miracle mais toujours une voie possible, nous dit le CSP. Mais il faut savoir se faire accompagner.

«J'AI APPRIS QUE J'AVAIS 20'000 FRANCS DE DETTES»

«J'ai eu jusqu'à 36'500 francs de dette. Actuellement, il doit me rester environ 20'000 francs à payer...» Amélie*, 25 ans, vit avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête depuis qu'elle est entrée dans la vie active. La Chaux-de-Fonnière s'est retrouvée endettée du jour au lendemain sans y avoir une part de responsabilités. «J'avais 19 ans, je vivais chez mes parents et j'allais gagner ma vie. J'ai commencé à mettre les factures qui me concernaient à mon nom. À partir de là, les lettres des poursuites et les commandements de payer se sont mis à pleuvoir». Dépassée, Amélie ne dit rien à ses parents, le contexte familial est suffisamment délicat. «J'ai appelé l'Office des poursuites qui m'a appris que j'avais 20'000 francs de factures de caisse maladie impayées. Mes parents n'ont pas payé mes primes, faute de moyens. Ils m'ont caché la situation par honte de ne pas pouvoir subvenir à mes besoins». Les parents de la jeune femme ont bien tenté de reprendre par la suite, la dette à leur nom. En vain: «l'assurance est à mon nom. Désormais, je suis liée à elle tant que je n'ai pas tout remboursé». Rembourser, Amélie tente précisément de le faire avec ses premiers salaires, tout en omettant... de se déclarer aux impôts. Ces derniers viendront frapper à sa porte

un an plus tard, pour réclamer douze mois d'impayés, en plus des tranches courantes. «Bien sûr que je suis responsable de cette situation-là. Mais le conseiller de l'Office de perception m'a tout de même avoué que bon nombre de jeunes ignorent, comme moi, qu'ils doivent se déclarer. L'école nous apprend plein de choses, mais en tout cas pas les démarches à faire dès qu'on gagne sa vie!» Perdue dans la paperasse, Amélie tente de trouver de l'aide auprès des maisons de gestion de dettes. Un marché juteux duquel elle se distancierait... «Ils vous aident tout en vous ramassant 15% d'honoraires au passage. Ça ne fait qu'augmenter les dettes!» Temporairement en arrêt maladie pour dépression, la jeune femme trouvera finalement de l'aide auprès du CSP. «J'ai appris à faire un budget et surtout, l'association a davantage de poids que moi pour négocier des arrangements avec les créanciers». Désormais saisie sur salaire, Amélie va déménager pour payer moins de loyer. En attendant, elle refuse de se retourner contre ses parents. «Je leur en veux, mais je ne peux pas leur intenter un procès, ils restent mes parents et n'ont pas eu le choix à l'époque».

* nom d'emprunt

TEXTE ET PHOTOS: ANABELLE BOURQUIN

www.csp.ch
www.dettes.ch